

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 13 décembre 2016
Bibliothèque de l'école
18h00 à 19h15
Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Catherine Charbonneau	Parent
2-	Jean-Gabriel Hasbani	Parent
3-	Chantal Ladouceur	Parent et présidente OPP
4 -	Christian Heppell	Représentant comité de parents
5 -	Benoit Morin	Parent
6 -	Jean-Sébastien Provençal	Parent
1-	Nathalie Huard	Enseignante
3-	Geneviève Labelle	Enseignante
4-	Lucie Mercier	Enseignante
5-	Marie-Eve Migneault	Enseignante
6-	Julie Beaupré	Représentante service de garde
7-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

Lison Montambeault	Directrice
Sonia Belley	Directrice-adjointe
Mario Crevier	Commissaire
Hugues Landreville	Représentant comité EHDAA

Sont absents :

1-	Geneviève Décarie	Enseignante
2-	Jean-Sébastien Roy	Parent

1 a). Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h04.

1 b). Mot du commissaire

Plusieurs nominations sont encore à venir à la commission scolaire. Ça a un effet domino dans les écoles. Le projet de loi 105 permettra aux parents de voter à compter du 23 décembre prochain.

2. Questions du public

s/o

3. Adoption de l'ordre du jour



011 - CE
20161213 - 01

CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Beaupré, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité :

	D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 13 décembre 2016 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.
4.	Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2016
011 - CE 20161213 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p>
	
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean-Gabriel Hasbani, appuyé par Geneviève Labelle, il est résolu à l'unanimité:</p>
	<p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016;</p>
	<p>D'ADOPTER tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en N'y apportant aucune modification.</p>
5.	Travaux du conseil
5 a).	Substitut au comité EHDA
011 - CE 20161213 - 03	<p>PRÉAMBULE N'ayant pas encore trouvé de volontaire, Mme Montambeault a approché Monsieur André Babin qui a un enfant ayant un trouble du spectre de l'autisme. Il a accepté de remplacer M. Landreville en cas d'absence de ce dernier.</p>
	<p>CONSIDÉRANT que l'article 189 de la <i>LIP</i> prévoit que les parents membres des comités de parents et EHDA peuvent désigner un autre de leurs représentants comme substitut pour siéger et voter à la place du représentant lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance.</p>
	
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Lucie Mercier, appuyée par Jean-Gabriel Hasbani, il est résolu à l'unanimité :</p>
	<p>D'ADOPTER que Monsieur André Babin agisse à titre de substitut pour Monsieur Hugues Landreville au comité consultatif EHDA.</p>

5 b).	Service de garde à la rentrée progressive 2017 du préscolaire
<p>011 - CE 20161213 - 04</p>	<p>PRÉAMBULE Mme Montambeault a sondé les parents des enfants du préscolaire afin de voir si le modèle proposé l’an passé a permis de mieux répondre aux besoins des enfants : plus de 80% des parents proposent le même modèle que l’an passé. Elle repasse à travers l’horaire de la rentrée progressive. Il n’y aura pas de service de garde offert pour les deux premières journées. On adopte ce point ce soir pour permettre aux parents du préscolaire d’être mis au courant lors de l’inscription de leur enfant en janvier.</p> <p>CONSIDÉRANT que les articles 78.2 et 78.3 de la Loi sur l’instruction publique (<i>LIP</i>) donne au conseil d’établissement de l’école du Vieux-Verger la possibilité de donner son avis sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l’école et tout sujet assurant une meilleure organisation des services éducatifs;</p> <p>CONSIDÉRANT que le ministère recommande la mise en place d’une structure de rentrée progressive pour les élèves du préscolaire 5 ans;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de Madame Lison Montambeault, la directrice, a été élaborée avec la participation des membres du service de garde et du personnel du préscolaire;</p> <div data-bbox="906 1024 1008 1102" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Heppell, appuyé par Lucie Mercier, il est résolu à l’unanimité :</p> <p>D’APPROUVER le projet d’entrée progressive en service de garde dont copie est versée en annexe (no. 1) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante</p> <p>DE MANDATER Lison Montambeault, directrice, et Karine Lupien, technicienne en service de garde, pour la mise en place du projet d’accueil des élèves au service de garde lors de la prochaine rentrée scolaire.</p>
5 c).	Résultat Sondage relâche
<p>011 - CE 20161213 - 05</p>	<p>PRÉAMBULE Le sondage a été présenté à l’ensemble de l’école, soit 267 familles. De ce nombre, 15 familles se sont dites intéressées et 202 ont répondu par la négative. On avait besoin de 60 inscriptions pour que le service de garde puisse être mis en place et rentabilisé. Un parent suggère la possibilité de regrouper deux écoles. Mme Montambeault verra comment les parents pourraient procéder et s’il y a de la place dans d’autres écoles. Elle contactera les ressources éducatives.</p>

CONSIDÉRANT que la direction d'établissement voit à la mise en place d'un service de garde (article 256 de la *LIP*) et qu'il l'organise et le gère (articles 96,21; 96,23 et 96,24 de la *LIP*);

CONSIDÉRANT que les services de garde sont offerts maintenant toutes les journées du calendrier scolaire et qu'ils peuvent convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées à ces services, notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche (règlement des services de garde chapitre II, section 1);

CONSIDÉRANT que le service de garde doit s'assurer que les frais exigés correspondent aux coûts engendrés par l'ouverture du service de garde lors de la semaine de relâche tout en respectant les règles de contributions financières exigées aux parents;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Lucie Mercier, appuyée par Geneviève Labelle, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER que le service de garde soit fermé durant la semaine de relâche 2017.

5 d).

Mesure 30170

**011 - CE
20161213 - 06**

PRÉAMBULE Nouvelle enveloppe budgétaire pour la présente année scolaire uniquement qui doit servir exclusivement aux services directs aux élèves. Nouvelle façon de procéder et exige une résolution du C.É. Un montant de 11 272 \$ est réservé. Après consultation du comité EHDAA de l'école, il est proposé de dédier cette somme à la francisation. On attend des rapports du ministère pour savoir s'il y aura plus d'argent pour la francisation. Dans ce cas, le montant pourrait être réinvesti dans d'autres besoins. Permettrait aux enfants francisés d'avoir des services jusqu'à la fin du mois de mars.

CONSIDÉRANT que les sommes de cette nouvelle mesure se doivent d'être décidées par résolution du C.É.


CONSIDÉRANT que toute décision du C.É. doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves (*LIP*, art. 64)

CONSIDÉRANT que le C.É. approuve la mise en œuvre proposée par la direction des programmes et des services complémentaire et particuliers visée par le régime pédagogique et déterminés par la Commission scolaire (*LIP*, art. 88)



	Le vote est demandé par Lucie Mercier.
	<p>Au terme du vote concernant la répartition de l'argent provenant de la mesure 30170, le résultat est le suivant :</p> <p>Pour la recommandation = 8</p> <p>Contre la recommandation = 2</p> <p>Abstention = 2</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Eve Migneault, appuyé par Cécile Tardif, il est résolu à la majorité :</p>
	<p>D'APPROUVER que Lison Montambeault, directrice, s'assure de la poursuite du service de francisation avec les sommes allouées par cette mesure et, si le ministère ajoute des sommes en francisation, qu'elle revienne, le cas échéant, en C.É. afin de réinvestir les montants pour soutenir d'autres besoins d'élèves.</p>
	<p>DE FAIRE PARVENIR AU MEES une copie confirmant la réception des montants selon le modèle de résolution reçu dont copie est versée en annexe (no. 2) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante</p>
6.	Rapport aux représentants de parents
6 a).	Comité de parents
	<p>Monsieur Heppel dit que la première rencontre a porté sur la régie interne. En novembre, ce fut le dépôt du calendrier scolaire. Tour de table sur les négociations avec les transporteurs. Le comité désire que les CÉ se penchent sur certaines demandes non monétaires. Chacun y va de ses suggestions et de ses recommandations.</p>
6 b).	Comité EHDAA
	<p>Monsieur Landreville a déjà assisté à trois rencontres. Sondage au niveau des plans d'intervention. Liste de distribution des parents EHDAA. Au niveau des plans d'intervention des élèves de 6^e année migrant vers le secondaire, on constate qu'il y a moins d'implication au secondaire. Les responsables sont très impliqués autour de la table.</p>

6 c).	OPP
	Le comité travaille très fort pour mettre en place l'activité de fin d'année. Plusieurs appels faits pour trouver des prix. Certaines options sont très dispendieuses. Une réservation a été confirmée. Structures gonflables à venir. Coordination avec les enseignants et le service de garde pour ne pas interférer avec leurs activités prévues.
7.	Correspondance
	Mme Montambeault n'a reçu aucune correspondance, mais profite de la tribune pour offrir ses plus sincères condoléances à Lucie Mercier pour la perte de son père.
8)	Informations et suivis
8 a).	École 034 et suivi classes spécialisées
	a) Ouverture poste de direction
	La direction sera nommée demain soir.
	b) Endroit des inscriptions préscolaire 2017-2018 (23 au 25 janvier 2017)
	Les parents d'enfants du préscolaire appartenant au territoire de l'école 034 devront se rendre à l'école Des Tournesols pour inscrire leur enfant.
	c) Consultation CSPO et directions de classes spécialisées
	Il y aura probablement un déplacement de classes des écoles Du Dôme et du Parc-de-la-Montagne vers l'école du Vieux-Verger. Il y aura une salle d'apaisement pour les élèves en crise. Il y a plusieurs petites choses à penser. Mme Montambeault attend des confirmations avant de faire des propositions. Le plan de match débutera en janvier. Toute la structure est à revoir et à repenser. La loi permet d'offrir moins d'heures dans les classes spécialisées.
8 b).	Clôture, côté Caveau
	Une rencontre est prévue le 16 janvier à 13h00 avec MM. Duggan et Crevier. Un parent suggère qu'on demande que des contraventions soient distribuées pour les personnes qui arrêtent et stationnent sur la rue Du Caveau.

8 c).	Culture à l'école
	Sonia Belley explique que deux projets sur les trois présentés ont été retenus. Le projet Cinéma Québec a été refusé par le comité culture à l'école de la commission scolaire. Il y a eu beaucoup de demandes cette année et donc, il y a eu obligation de refuser des projets faute d'argent. Pour les plus âgés de l'école, c'est un artiste demeurant à Wakefield qui créera une œuvre artistique avec une pergola près du Bandami. La visite au Salon du Livre a été acceptée.
8 d).	Mathématlon
	Le conseil des enseignants a consulté le personnel enseignant et ils ont décidé qu'il n'y aurait pas de mathématlon cette année.
8 d).	Prochain CÉ
	a. Grilles-matières
	Certaines heures ne peuvent pas être touchées et d'autres sont à répartir selon les orientations du conseil des enseignants et de la direction. Il y aura une proposition en janvier prochain.
9.	Varia
9 a).	Adresses courriel divulguées
	Suite à la conférence offerte par les Partenaires d'Aylmer, un courriel a été envoyé à tous les participants sans que les adresses courriel aient été mises en copie masquée. Ce serait important que cette erreur ne se reproduise plus dans l'avenir et que les gens visés par cette erreur en soient informés.
10.	Levée de la séance
011 - CE 20161213-07	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé et que le temps est dépassé;
	
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Geneviève Labelle, il est résolu à l'unanimité :
	DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 19 h 23.

Benoit Morin
Président du conseil d'établissement

Le 13 décembre 2016
Date

Lison Montambeault
Directrice

Le 13 décembre 2016
Date